

### Subventions aux classes de découverte - 2<sup>ème</sup> répartition pour 2001

**Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au titre de la 2<sup>ème</sup> répartition pour l'année 2001 les subventions suivantes pour classes de découverte :

**Séjours Libres : 33 306 F soit 5 077,47 €**

Ecoles	Dates	Nbre d'élèves	Centres	Nombre journées	Coût jour	Coût total	Organismes bénéficiaires
Bois d'Amont (échange scolaire)	02 au 09.04.01	23	Ecole Rivotte	184	54,60 F 8,32 €	10 046,40 F 1 531,56 €	APIEU
Bert primaire	09 au 14.04.01	24	Rochejean 25370	144	54,60 F 8,32 €	7 862,40 F 1 198,62 €	coopérative
Brossolette primaire	28 au 31.05.01	40	Villequier 76490	160	54,60 F 8,32 €	8 736,00 F 1 331,79 €	coopérative
Rosemont primaire	05 au 10.03.01	12	Ecurie Château Galland	72	54,60 F 8,32 €	3 931,20 F 599,31 €	coopérative
Bruyère maternelle	11 au 12.06.01	25	Fauvettes Levier 25270	50	54,60 F 8,32 €	2 730,00 F 416,19 €	coopérative
<b>TOTAL</b>		<b>124</b>		<b>610</b>	<b>54,60 F 8,32 €</b>	<b>33 306,00 F 5 077,47 €</b>	

Le Conseil est invité à délibérer sur la répartition qui lui est proposée et en cas d'approbation à prélever la somme de 33 306 F, soit 5 077,47 € au budget primitif 2001 chapitre 92.255.6574, code service 21100.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Education, Petite Enfance, Jeunesse, le Conseil Municipal statue favorablement sur ces propositions à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 17 mai 2001.*